



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUX CANDIDATS SELECTIONNÉS - CM/21/095

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en date du 15 mars 2021, la Ville du Trait a décidé de renouveler la mise en place du dispositif « La bourse au permis de conduire » pour la septième année consécutive.

Il s'agit de financer le permis de conduire à 10 jeunes âgés de 18 à 25 ans de la ville du Trait en contrepartie d'une mission d'intérêt citoyenne sous la forme d'un ou plusieurs chantiers collectifs supervisé par le service cadre de vie de la Ville. Ces missions devront être encadrées par un tuteur.

L'ensemble de ces missions, avec le concours du centre social « La Zertelle » via le Bureau Emploi Formation et du service « cadre de vie », se dérouleront sur 4 semaines à 35h, du 05 au 30 juillet 2021.

En date du 11 mai 2021, un comité de suivi et de décision s'est réuni afin d'étudier l'ensemble des dossiers de candidature reçues.

Tous, ont rempli ce dossier dans lequel ils ont leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire et l'intérêt porté à la participation d'une mission d'intérêt citoyenne.

Tous ont été reçus par des élus dans le cadre d'un entretien physique afin de compléter leurs expressions écrites.

Les critères d'étude des dossiers et des entretiens étaient les suivants :

- **Insertion** : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
- **Citoyen** : tenant en compte de l'engagement du candidat à s'investir dans un chantier collectif d'intérêt général.

Cette étude a été réalisée de façon anonyme, les membres de la commission ne connaissant pas l'identité des postulants.

Les membres de la commission ont aussi fait leur choix en essayant de respecter la parité entre les sexes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la bourse au permis aux personnes suivantes :

Liste Initiale :

- DIEULLE Fanny
- DUCASTEL Yohann
- GOBIN Simon
- LECLERC Mathew

- LEIDELKER Valentin
- MALMAISON Cyntia
- MORUE Dylan
- RABAN Camille
- YON Romain

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire aux personnes nommées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29
VU la délibération n° CM/21/027-DE du 15 mars 2021 relative à la bourse au permis,
VU la tenue de la commission d'attribution du 11 mai 2021,
VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

DECIDE D'APPROUVER l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile aux personnes nommées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte avec l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

